

LE DOSSIER

UN PROJET D'USINE DE TÉRÉBENTHINE À FONTAINEBLEAU (1825)	p. 39
LA PRODUCTION DE BOIS EN FORÊT DE FONTAINEBLEAU EN 2017	p. 44
LE SABLE DE FONTAINEBLEAU, UNE RICHESSE EXCEPTIONNELLE	p. 47
LE GRÈS CHANTE ENCORE À MOIGNY-SUR-ÉCOLE	p. 50



LA FORÊT DE FONTAINEBLEAU, ESPACE ÉCONOMIQUE

Historiquement, la vocation de la forêt de Fontainebleau n'avait rien à voir avec l'économie. Il s'agissait de mettre à la disposition des souverains un espace dédié à la chasse. Cependant les préoccupations économiques se développent, d'abord spontanément, ensuite de façon organisée. Le bois fait l'objet d'une exploitation rationnelle par l'administration des Eaux et Forêts. Les autorités royales puis impériales acceptent que des charbonniers fassent du charbon de bois en forêt. Des carrières exploitent les bancs de grès et les transforment en pavés qui serviront aussi bien à la construction qu'au pavage des rues à Paris et en Île-de-France. Dès le XVIII^e siècle le sable est exploité et donne naissance à une industrie du verre qui génère des milliers d'emplois. Toutes ces activités économiques se développent puis, pour certaines d'entre elles, périssent.

Ainsi ce dossier évoque cette histoire, qui se poursuit actuellement. Certes, le projet d'usine de térébenthine envisagé au XIX^e siècle a été abandonné. Le grès a cessé d'être exploité en forêt mais l'entreprise qui exploite de façon traditionnelle la carrière de Moigny-sur-École, prolongement géologique du massif forestier de Fontainebleau, témoigne de la permanence de cette activité. L'exploitation forestière reste un élément essentiel de l'équilibre financier de l'agence Île-de-France-est de l'ONF : celui-ci est en effet entreprise publique qui doit se soucier de rentabilité. Enfin le sable reste une matière première de qualité qui approvisionne encore maintenant une industrie verrière en mutation. Le massif forestier de Fontainebleau, réservoir de la biodiversité, espace de loisirs et destination touristique, conserve ainsi pleinement une vocation également économique.

Denis Bauchard

UN PROJET D'USINE DE TÉRÉBENTHINE À FONTAINEBLEAU (1825)



Jean-Claude Polton

SOUS LA RESTAURATION, Jean-Charles-Nicolas de Larminat (1777-1840) gère la forêt de Fontainebleau avec le titre de conservateur des forêts et chasses de la Couronne, de 1815 à 1830. Très attentif aux expériences botaniques menées par le Muséum d'histoire naturelle, il est convaincu que les parties de la forêt en landes et rochers doivent être plantées d'arbres adaptés aux sols sableux. Après plusieurs voyages d'études à Metz, puis en Allemagne, il revient convaincu de la nécessité d'avoir recours aux résineux, là où les plantations de feuillus ont échoué, sans négliger toutefois les



Les Landes

plantations de chênes, hêtres et bouleaux ¹.

Les pins sylvestres sont privilégiés, mais d'autres essences sont également plantées, comme les pins laricios de Corse et surtout les pins maritimes (*pinus pinaster*). Le pin maritime est alors appelé pin de Bordeaux, car il est endémique au sud de cette ville, dans les plaines qui bordent la côte atlantique. Son bois est exploité, mais aussi sa résine, en utilisant le procédé ancestral du gemmage qui ne se généralisa qu'à partir du milieu du XIX^e siècle, avec le boisement massif de la plaine sableuse des Landes. Les gemmeurs incisaient l'arbre à l'aide d'une hache à l'extrémité recourbée, afin de récolter la résine qui coule de cette blessure trois à quatre fois par an. La résine est acheminée vers des distilleries, elle est épurée puis distillée en ajoutant de

l'eau pure à la gemme, avant chauffage : à 100 °C, les vapeurs d'eau qui entraînent la térébenthine passent dans un serpentín où elles se liquéfient ; puis quand la température atteint 180 °C, on filtre le résidu obtenu au fond de la cuve pour obtenir un produit appelé brai ou colophane selon sa teinte. Les applications de ces deux produits étaient très nombreuses. La térébenthine était utilisée dans la fabrication de produits d'entretien, de peintures et vernis, de produits de synthèse (caoutchouc, parfums...) et dans l'industrie pharmaceutique.

Sous la Restauration, la croissance industrielle de la France n'est pas éloignée de celle de l'Angleterre, avec un infléchissement vers 1825 ². Afin de satisfaire la demande des industries chimiques qui reposaient sur la distillation de la résine de pin, il fallait récolter des quantités consi-



Jean-Charles-Nicolas de Larminat

1) Cette question a été développée dans mon article : « Un précurseur : le baron de Larminat (1815-1830) », *la Voix de la Forêt*, 2012, pp. 65-74.

2) Voir Francis Démier, *La France de la Restauration (1814-1830). L'impossible retour du passé*. Gallimard, Folio-histoire, 2012, pp. 367-368.

dérables de ce produit et la production du département des Landes ne suffit pas. Dans ce contexte, Pierre Badeigts de Laborde, commissaire de la Marine pour Bordeaux, Rochefort et Bayonne, et l'un des membres fondateurs de la Société de littérature, sciences et arts de Rochefort, écrit, le 5 juin 1825, au conservateur de Larminat pour lui faire part d'un projet industriel qui pourrait être développé à Fontainebleau, en prenant modèle sur ce qui se faisait alors dans les Landes. Une carte jointe à la lettre illustre le propos. Pierre Badeigts de Laborde, qui habite à Saubusse (Landes) est membre du comité consultatif d'agriculture du 3^e arrondissement du département et correspondant de la Société des progrès agricoles, dont le rôle est de divulguer les innovations touchant l'agriculture sur le territoire national. S'il occupe ces fonctions, c'est qu'il a déposé le brevet d'un « appareil à épurer et fabriquer l'essence de térébenthine et autres matières résineuses » l'année précédente. Dans la région, ses appareils sont vendus par l'intermédiaire de Charles Truffaut, dont l'établissement parisien est situé au 73, rue Saint-Lazare.

On peut supposer que Pierre Badeigts de Laborde avait été auparavant alerté par Jean-Antoine Chaptal (1756-1832), membre comme lui de la Société des progrès agricoles, après que le conservateur de Larminat eut envoyé au grand savant trois feuilletes³ de produits récoltés à Fontainebleau. Ces récipients contiennent de la résine, du galipot⁴ et de la térébenthine, le tout obtenu à partir du gemmage de pins maritimes du rocher d'Avon. Comme on ne peut gemmer de jeunes arbres – le *Dictionnaire classique d'histoire naturelle* de 1828 préconise de choisir des sujets âgés de vingt à vingt-cinq ans – ces arbres ont dû être plantés au XVIII^e siècle, comme l'atteste le voyageur anglais Henry Swinburne (1743-1803) qui



Le gemmage en 1818

décrit « une longue crête des rochers au sud de la ville dont toute l'éminence est plantée de pins maritimes »⁵.

Dans sa lettre, Badeigts de Laborde part du postulat qu'il faut développer à Fontainebleau la plantation du « pin des Landes » à qui il trouve plus de qualités que les autres résineux. Au bout d'un siècle, ces pins fournissent du bois de charpente de très bonne qualité, alors que leurs branches peuvent être utilisées pour le chauffage (charbon ou rondins), mais ces arbres fournissent des sous-produits, dès l'âge de vingt-cinq ans la résine, qui peut être récupérée presque continuellement à un prix avantageux. *A contrario*, le pin d'Écosse – nom donné alors au pin sylvestre – ne peut donner de résine, alors que Badeigts de Laborde considère le pin laricio comme un arbre d'agrément.

Après ces considérations sylvicoles, Badeigts de Laborde présente avec précision le projet de fabrique de térébenthine qui pourrait être implantée à Fontainebleau, sur le modèle de la fabrique rurale déve-

loppée alors en France, souvent associée à la manufacture⁶. Le projet est basé sur un échange qui est censé être équitable. Badeigts de Laborde prendrait en charge les semis de pins maritimes sur ces terrains incultes, pendant dix ans, à raison de 90 F par hectare, soit un total de 900 000 F en 1837. En échange de quoi, il louerait le million de pins plantés dans le passé déjà « susceptibles de donner de la résine immédiatement », à raison de 8,34 F le cent, ce qui rapporterait à la Couronne 83 400 F pour la première année. Pendant la durée du bail, ce ne sont pas moins de trois millions de pins qui seraient exploités pour la résine, avec un bénéfice de 24 769 800 F sur quatre-vingt-dix-neuf ans, déduction faite du coût des plantations. En 1867, au terme du contrat, les pins dont on aura tiré la résine pourront être récoltés et vendus, apportant de nouvelles recettes estimées à 20 241 018 F. Apparemment sûr de son fait, Badeigts de Laborde termine son rapport en énonçant un certain nombre de clauses juridiques liées au contrat

3) Tonneau dont la capacité varie de 114 à 140 litres.

4) Galipot : matière solide extraite du pin par incision de l'écorce.

5) Dans une lettre relative au dernier séjour de la Cour à Fontainebleau (1786) extraite de l'ouvrage que nous a indiqué Patrick Dagueneat : *The Courts of Europe at the close of the last century*, éd. Charles White, London, 1841 (vol II, p.228).

6) C'est une des deux grandes voies de développement industriel qui coexistent alors en France, la seconde étant la fabrique urbaine, dont les exemples les plus réussis se trouvent à Paris et à Lyon, d'après Francis Demier, *op. cit.*, p. 369.



Pin maritime au Rocher d'Avon

qu'il signerait avec les gestionnaires de la forêt et demande que le titre de conservateur des Forêts du roi lui soit accordé pour ses bons et loyaux services.

Dans une lettre à l'intendant de la Maison du roi, en date du 27 juin 1827, le conservateur de Larminat fait valoir que cette opération rapporterait beaucoup d'argent à la Couronne, tout en émettant d'importantes réserves. Il conteste en premier lieu les chiffres du rapport de Badeigts de Laborde : à Fontainebleau, il n'y aurait tout au plus que 500 000 pins maritimes susceptibles d'être gemmés, et non pas un million, ce qui réduit de moitié la production de résine escomptée. L'ad-

ministrateur de la forêt royale fait ensuite deux réserves de fond, relatives aux prérogatives de l'administration forestière. Il souhaite que celle-ci conserve le droit de gérer les peuplements comme elle l'entend, en désignant les cantons qu'il conviendra de planter en résineux et les pins maritimes ne devront pas excéder la moitié des superficies, l'autre moitié étant dévolue aux pins sylvestres. La réserve la plus importante concerne cependant les bâtiments qui abriteraient la fabrique. L'administration forestière ne disposant pas de local pouvant accueillir les machines pour la distillation de la résine, il reviendrait à Badeigts de Laborde de le faire construire et

de l'équiper à ses frais. Afin d'appuyer ses dires, le conservateur de Larminat joint un devis au courrier : les travaux se monteraient à 5 562 F, dont 1 562 F pour l'alambic et la chaudière. De plus, il resterait encore à trouver un terrain à Fontainebleau ou dans un village proche de la forêt. Si le conservateur n'en propose pas, il indique qu'il conviendrait alors de faire passer la location des surfaces gemmées de 90 à 120 F, dans le cas où la Couronne trouve ce terrain. En conclusion, le conservateur de Larminat se dit favorable à ce que le titre de conservateur des Forêts du roi soit accordé à Badeigts, après qu'il aura exécuté par deux fois pour 40 000 F de semis, car « il faut encourager le talent ». Mais croit-il vraiment à la viabilité du projet ?

Le projet d'usine de térébenthine à Fontainebleau, lié au gemmage des pins maritimes de la forêt, n'aboutit jamais et nous n'avons pas trouvé trace d'une quelconque réponse de l'intendant de la Maison du Roi à la demande transmise par de Larminat. On peut supposer que les obstacles juridiques se sont révélés insurmontables, car il était impossible de construire un local en



Une réclame de Badeigts Laborde

régie d'exploitation dans une propriété de la Liste civile du roi. Des terrains propices à l'installation d'une distillerie étaient pourtant disponibles à la Faisanderie, puisqu'une sécherie de graines de pins y fut construite cinq ans plus tard⁷. Il est vrai qu'on est loin des objectifs et du montage juridique envisagés pour l'usine de térébenthine. La sécherie est intimement liée au cœur de

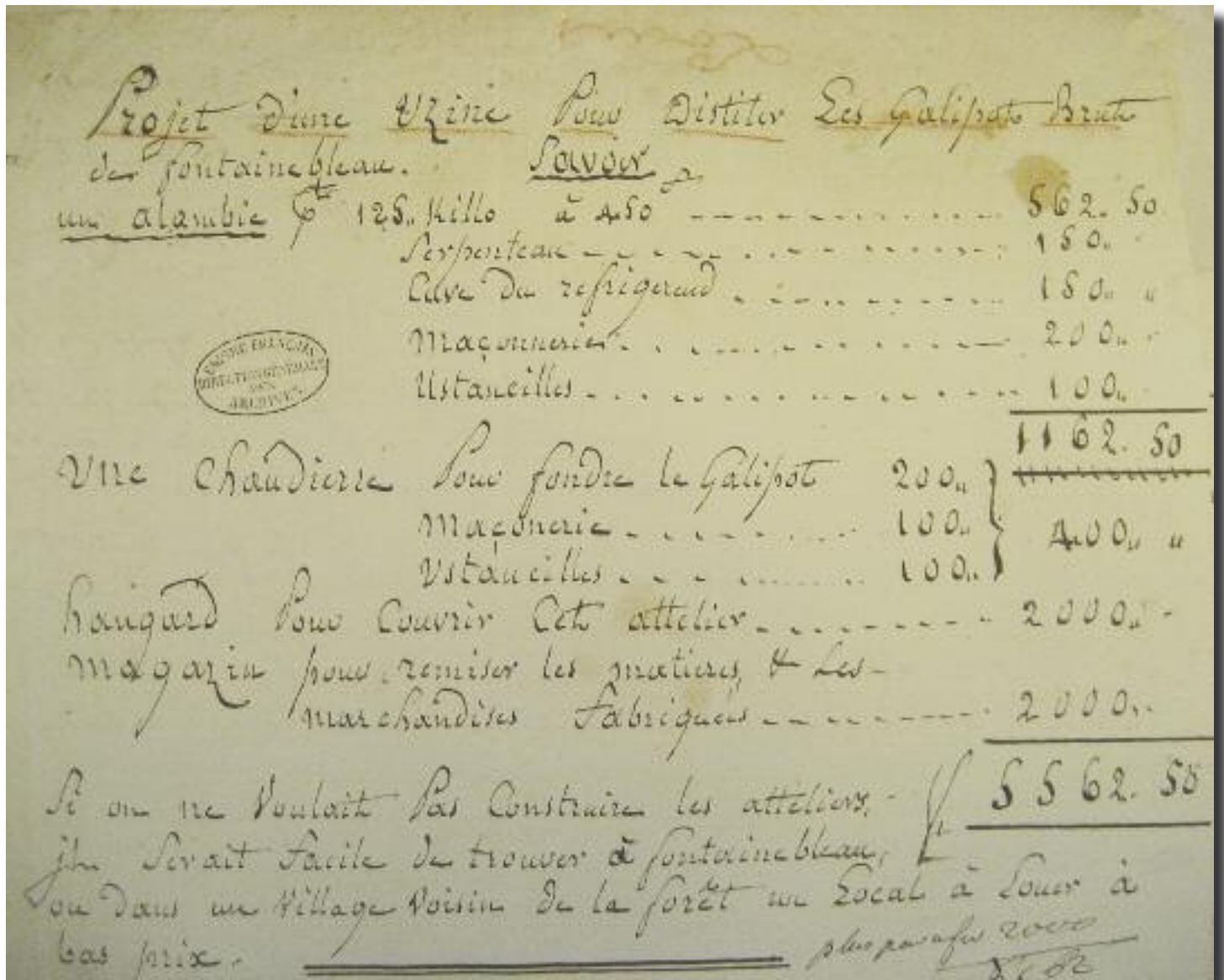
métier du forestier, œuvrer au peuplement de la forêt, et que l'administration du roi conserve une totale maîtrise sur tout le processus, de la récolte des graines jusqu'aux semis. Pour ce qui concerne Pierre Baudeigts de Laborde, il écrira peu après un « Mémoire relatif aux matières résineuses », sagement publié (1828) dans *les Annales de la Société économique d'agriculture,*

commerce, arts et manufactures du département des Landes ■

SOURCES

Archives nationales. Série O³ (Restauration) : O³ 980. Forêts, pins et résines de Fontainebleau.

Archives départementales de Seine-et-Marne : 7MP192 et 432 (Conservation de Fontainebleau).



Projet d'usine pour distiller les galipots bruts de Fontainebleau (Archives nationales)

7) Pour plus de précisions, voir mon article « Achille Marrier de Bois d'Hyver (1830-1848) », *La Voix de la Forêt* 2013, pages 61-68.